



La diversité ethnoculturelle au collégial

Proposition d’une grille d’analyse : repérer les obstacles institutionnels

Émilie Doutreloux
Conseillère pédagogique
Cégep de l’Outaouais

L’égalité d’accès désigne une situation où tous les groupes d’individus ont les mêmes chances d’accéder à des services éducatifs dans un système d’éducation public à plusieurs ordres et secteurs d’enseignement (CSE, 2016). L’objectif d’une telle mesure est de garantir le droit à l’instruction, mais aussi de construire l’égalité formelle des citoyens (Esping-Andersen, 1999).

À la suite d’un projet de recherche réalisé entre 2017 et 2019 au Cégep de l’Outaouais, nous avons identifié les principaux obstacles institutionnels d’accès à l’enseignement collégial que vivent les personnes allophones issues de l’immigration récente qui souhaitent s’inscrire dans un programme d’études menant au DEC : programmes techniques ou préuniversitaires. On entend par allophones les Individus diplômés hors du Québec « qui ont intégré le réseau d’enseignement collégial québécois par voie d’équivalence ou qui n’ont pas de diplôme d’études secondaires délivré par le ministère de l’Éducation et de l’enseignement supérieur, et dont la langue d’enseignement au secondaire n’était ni le français ni l’anglais »¹.

Nous avons choisi de nous intéresser aux obstacles de nature institutionnelle puisqu’il s’agit d’un sujet scientifiquement peu documenté au collégial et qui revêt une importance particulière en raison de la responsabilité formelle des établissements en matière d’égalité d’accès.

Nos travaux ont permis de distinguer des façons de faire représentant des freins pour les allophones issues de l’immigration récente qui souhaitent accéder au Cégep. Entre autres obstacles, deux sont particulièrement prononcés :

- Le **soutien personnalisé** : le manque d’appui, d’information, de conseil et d’accompagnement avant et pendant le processus d’admission et d’inscription.
- Les **tests de classement en français** : les effets de déclassement, les conditions de passation difficiles et le stress associé à ces tests aux visées méritocratiques.

¹ Définition tirée du document du Gouvernement du Québec, Toute l’information de A à Z. Épreuve uniforme de français, langue d’enseignement et littérature, 2016, p.3.

Proposition de grille d’analyse : repérer les obstacles institutionnels

La grille d’analyse² suivante permet de repérer les obstacles institutionnels d’accès aux études collégiales. Répartie en quatre catégories, elle permet à toute institution collégiale d’exercer une auto-évaluation de ses pratiques.

PROGRAMMES	POLITIQUES	PRATIQUES	PROCÉDURES
Offre Choix Horaires	Facteurs économiques (<i>coûts des examens et traductions</i>) Exigences provinciales Exigences locales (<i>évaluation et classement</i>)	Lieu géographique Disponibilité du transport Mesures de soutien (<i>avant et pendant</i>) Mesures d’accueil	Documentation requise Processus d’admission et d’inscription Accès à l’information

1. Les programmes

Cette catégorie inclut les éléments relatifs à l’offre et à la disponibilité des programmes, aux choix de programmes, mais aussi de cours et de formules offerts par le Cégep. Au sujet des cours, la grille invite le lecteur à porter une attention particulière aux options de cours complémentaires ou exploratoires. Au sujet des formules, l’outil fait plutôt référence aux opportunités de passerelles entre les DEC et les BACC ou encore aux formules d’alternance travail-études. Finalement, la catégorie des programmes intègre à sa liste d’éléments à considérer, la variété des horaires (temps plein ou temps partiel) et des plages horaires offertes (jour, soir, fin de semaine).

2. Les politiques

Cette catégorie réunit les facteurs économiques représentant des freins pour les personnes allophones issues de l’immigration, tels que les coûts reliés aux tests de classement en français, aux traductions et aux évaluations comparatives de diplômes. Elle inclut aussi les exigences provinciales et locales. Au sujet des exigences provinciales, la grille fait référence au *Règlement sur le régime des études collégiales* géré par le MEES, aux normes qui régissent le processus d’*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec* géré par le MIFI, etc. Finalement, au sujet des exigences locales, il est plutôt question des tests de classement en français langue d’enseignement et à toutes les particularités locales spécifiées dans le *Règlement relatif à l’admission et à l’inscription dans un programme d’études collégiales* rédigé par chacun des cégeps.

² Inspirée de Cross, K.P. (1981). *Adults as learners*. San Francisco, États-Unis : Jossey-Bass, p.100 à 104.

3. Les pratiques

Cette catégorie s'intéresse à l'emplacement géographique, c'est-à-dire à la disponibilité de services tels qu'un service de garde, une épicerie ou une bibliothèque à proximité de l'établissement d'enseignement. La grille mentionne aussi la disponibilité du transport en commun (présence et abordabilité) et les mesures de soutien et d'accueil. Au sujet des mesures de soutien, il est ici question de la présence et de la qualité de l'accompagnement de personnes professionnelles du cégep en amont au processus d'admission et tout au long des étapes. Quant aux mesures d'accueil, elles font référence aux conditions dans lesquelles les personnes allophones issues de l'immigration sont accueillies dans le Cégep et aux efforts d'adaptation qui sont faits pour accommoder les défis liés à la langue ou à la méconnaissance du système scolaire québécois.

4. Les procédures

La dernière catégorie regroupe les éléments suivants : la documentation requise, les processus d'admission et d'inscription, puis l'accès à l'information. Concernant la documentation requise, les utilisateurs de la grille sont invités à observer le type de document demandé, leur format (électronique, papier, etc.), le délai dans lequel ils sont requis et l'emplacement où ils sont rendus disponibles. Au sujet des processus d'admission, la grille suggère de porter une attention à la clarté du processus annoncé et à son accessibilité (accessibilité physique ou virtuelle aux tests de classement requis dans le processus d'admission, par exemple). Quant à l'accès à l'information, elle fait référence à la disponibilité, la clarté, la validité et la pertinence des informations au sujet des programmes, des politiques, des pratiques et des procédures.

En définitive, nous croyons que les institutions d'enseignement collégial gagneraient à utiliser la grille d'analyse élaborée afin de faire un examen critique des obstacles présents dans leur cégep.

Pour en savoir plus

Conseil supérieur de l'éducation (2016). *Remettre le cap sur l'équité : Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014 -2016*. Québec : Conseil supérieur de l'éducation.

<http://www1.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0494.pdf>

Potvin, M. et Leclercq, J.-B. (2014). Facteurs affectant la trajectoire scolaire des jeunes de 16-24 ans issus de l'immigration en formation générale des adultes. *Revue des sciences de l'éducation*, 40(2), p. 309-349. <https://www.erudit.org/fr/revues/rse/2014-v40-n2-rse01681/1028423ar/>

